



RAPPORT ANNUEL  
2021



**AGOEEER**  
ASSOCIATION GENEVOISE  
DES ORGANISMES D'ÉDUCATION,  
D'ENSEIGNEMENT ET DE RÉINSERTION



**« NOTRE GÉOGRAPHIE DOIT MUTER, DÉPLACER LES FRONTIÈRES DE NOS INSTITUTIONS MEMBRES, TOUT EN LES CONNAISSANT ET EN LES RESPECTANT, POUR ADMETTRE QUE LE « CLIENT » DE NOS PRESTATIONS NE NOUS APPARTIEN PAS, MAIS QU'IL EST DE PASSAGE, ET QU'IL POURRAIT AVOIR BESOIN, LE LONG DE SON CHEMIN, DE NOS COLLÈGUES DANS D'AUTRES SECTEURS. »**

**PIERRE COUCOURDE  
"DE L'AGOER À L'AGOEER, 1965-2021 FRAGMENTS D'HISTOIRE  
SUR LE RÔLE D'UNE FAITIERE GENEVOISE**



En cliquant sur ces signes,  
vous accédez directement au contenu.

---

	<b><u>Editorial</u></b>	par <b>Pierre Coucourde</b> , président.		<b><u>Discussions sur la cct</u></b>	Les discussions avec les syndicats pour adapter le texte sont amorcées.
	<b><u>L'AGOEER se réinvente</u></b>	L'AGOEER pose les jalons pour une nouvelle gouvernance : un déménagement, Relatt, YOUVITA et une plaquette sur l'historique de l'AGOEER.		<b><u>Des prestations de communication et d'échanges</u></b>	Dès que la situation sanitaire l'a permis, l'AGOEER a organisé une rencontre Agora. Pour contribuer à l'échange d'idées et favoriser la mise en réseau. Les « points Covid » hebdomadaires et l'organisation de la vaccination pour tous.
	<b><u>ENTRETIEN</u></b>	Interview de Cornelia Rumo Wettstein, directrice de YOUVITA.			
	<b><u>L'AGOEER et ses partenaires</u></b>	L'écosystème et notamment YOUVI-		<b><u>Les mandats de représentation de l'AGOEER</u></b>	Les membres de l'AGOEER ont représenté notre association dans plusieurs groupes de travail concernant l'éducation sociale, le dispositif éducatif genevois, et d'autres.
	<b><u>L'AGOEER et ses partenaires publics</u></b>	Pour ses membres, l'AGOEER travaille avec les administrations publiques dans le domaine social et éducatif, prend des positions et défend les intérêts du secteur devant des commissions.		<b><u>Les finances de l'association</u></b>	Les comptes 2021 sont à l'équilibre.
				<b><u>Organes de l'association</u></b>	

---

# EDITORIAL

Comment écrire sur l'année 2021 sans évoquer un certain virus, qui s'est invité dans nos vies en 2020 et dont nous espérions le voir s'en aller l'année suivante ? Bien loin de cela, nous avons connu en 2021 bien des vicissitudes en lien avec la pandémie, avec des vagues qui ont atteint des sommets qui étaient inimaginables il y a 24 mois...

Pourtant, l'Agoeer et ses membres ont fait front commun, en lien avec INSOS Genève, et ont su, une fois encore, travailler de concert pour préserver autant que faire se peut des prestations qui font la qualité et la spécificité de notre secteur d'activité. Tout en continuant à se mobiliser contre le virus, par la coordination d'actions sur le matériel, les liens réguliers avec Reshange/HandiConsult, les HUG, l'Imad, et pour permettre la vaccination des personnes accompagnées et du personnel dans les meilleures conditions possibles.

Cette pandémie aura aussi été l'occasion de renforcer les liens avec nos partenaires étatiques du DIP, du DCS et du DSPS, pour assurer la continuité de la prestation dans cette période de crise sanitaire.

Et pendant ce temps, notre association a continué à évoluer pour transformer sa gouvernance, la rendre plus agile et souple. Amenés à renouveler la présidence de l'association, les membres de l'Assemblée générale ont décidé de déroger aux statuts pour me proposer un ultime mandat, durant lequel j'aurai à cœur de porter les intérêts de cette belle association, en même temps qu'un changement d'organisation qui se concrétisera dans les prochains mois. À l'horizon de juin 2023, l'Agoeer sera doté d'une structure permettant un meilleur partage des responsabilités, et on peut d'ores et déjà saluer l'engagement de tous pour réfléchir aux solutions qui assureront la

pérennité de l'Agoeer dans un contexte plus mouvant que jamais.

Ces actions, pour certaines complètement nouvelles pour l'Agoeer, ont notamment été assumées avec brio par notre responsable associative, Marina Vaucher, qui a pourtant connu une année agitée. Un grand merci à elle, et aux membres de l'Assemblée générale comme du Bureau, pour leur travail incessant en faveur de nos prestations et de nos organisations membres.

Bonne lecture!

**Pierre Coucourde**  
Président



# L'AGOEER SE RÉINVENTE

et pose les jalons pour une nouvelle gouvernance

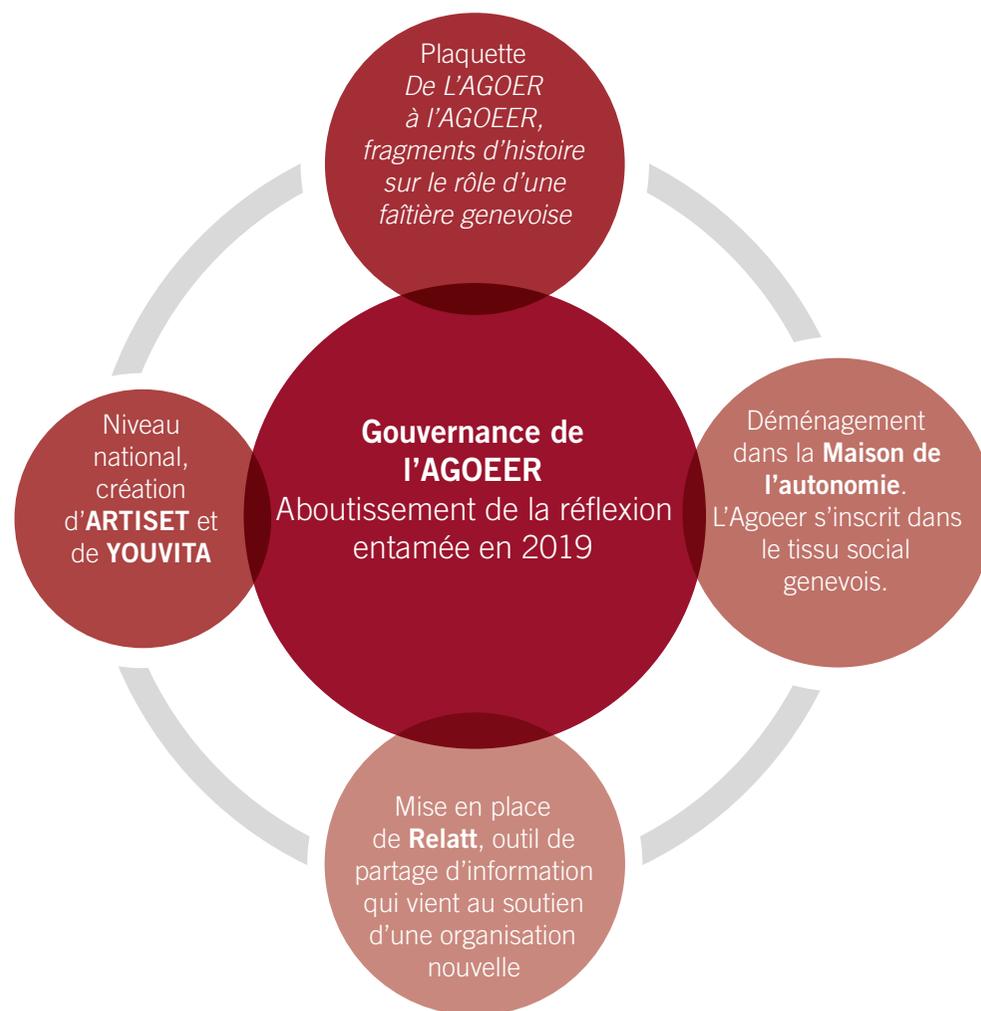
L'AGOEER avait, en 2019 déjà, entamé une importante réflexion stratégique et une vraie réflexion de fond avait été amorcée avec INSOS Genève sur le sens de leur collaboration. Des actions concrètes avaient été mises en place pour renforcer le travail en commun sur les thématiques transversales.

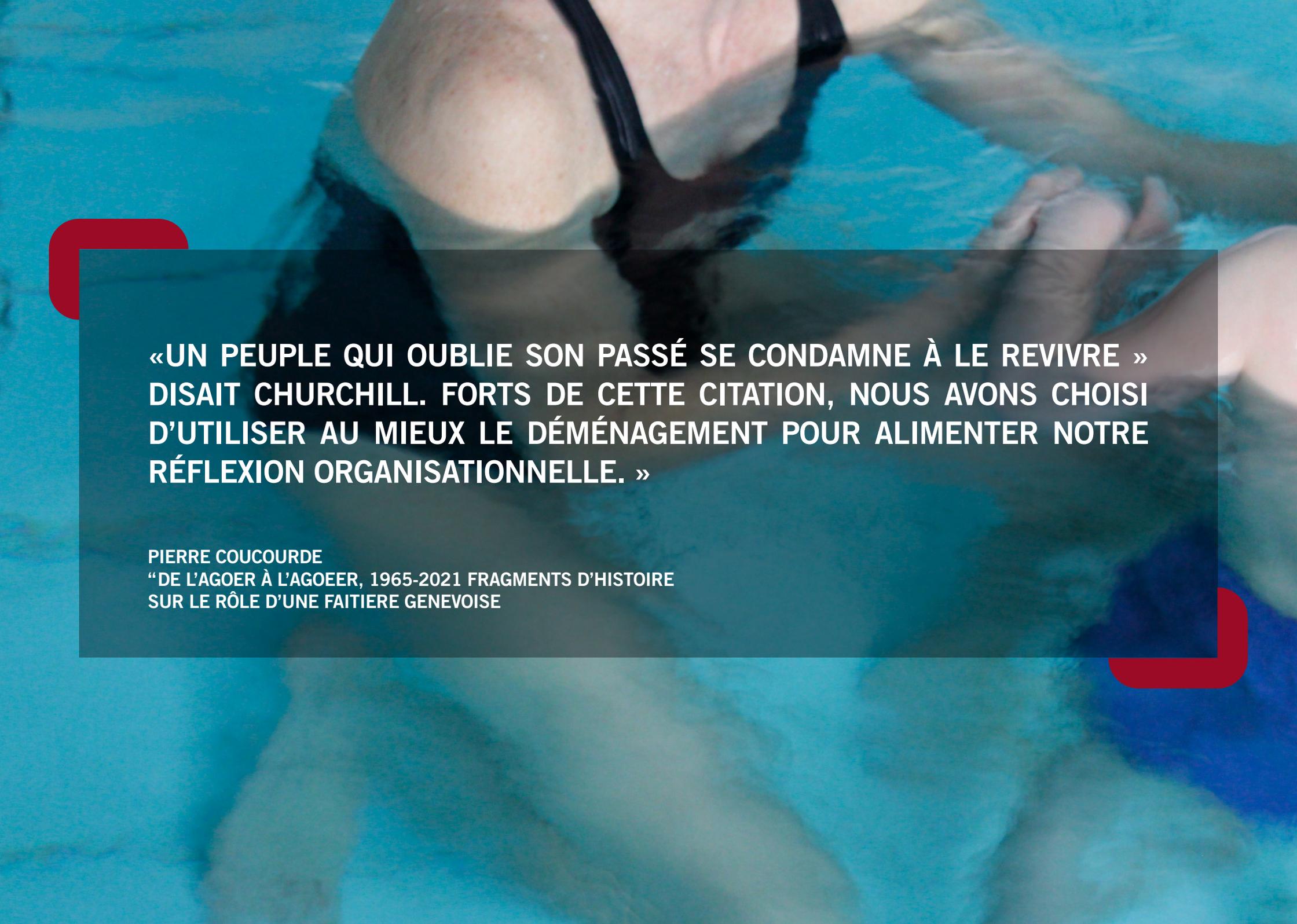
En 2021, le bureau doit être réélu au terme d'un mandat de deux ans. Toujours selon les statuts, cette date marque aussi la fin de plusieurs mandats successifs du président. En l'absence de candidatures pour reprendre le flambeau, l'assemblée générale décide de déroger à l'article 6 des statuts (mandats successifs). Le bureau est donc réélu in corpore et le président accepte un ultime mandat de deux ans, sous condition de mettre cette période à profit pour repenser l'organisation de l'AGOEER. Le maintien du bureau et de la présidence dans leur composition actuelle apparaît comme la façon la plus efficiente d'avancer dans la réflexion tout en assurant une transition en douceur.

Les questions qui se posent sont :

## Quelle est l'utilité des différents organes de l'AGOEER (bureau et assemblée générale) ? A quoi sert la présidence ?

Le bureau étant composé de la majorité des membres (7 sur 12), ne serait-il pas pertinent de renoncer au bureau au profit d'une assemblée générale qui fonctionnerait par commissions thématiques ? Ces questions seront débattues dans le cadre de séances extraordinaires et lors de l'assemblée générale du 14 décembre une séance est agendée pour janvier 2022 afin de formaliser la nouvelle gouvernance. 2022 sera l'année pilote avec la mise en veille de l'organe bureau, qui ne se réunira qu'en cas d'urgence et en effectif réduit, et la mise place de commissions thématiques qui travailleront sur les principaux axes et dont certaines seront transversales et collaboreront avec INSOS Genève mais aussi avec d'autres partenaires, notamment étatiques.





**«UN PEUPLE QUI OUBLIE SON PASSÉ SE CONDAMNE À LE REVIVRE »  
DISAIT CHURCHILL. FORTS DE CETTE CITATION, NOUS AVONS CHOISI  
D'UTILISER AU MIEUX LE DÉMÉNAGEMENT POUR ALIMENTER NOTRE  
RÉFLEXION ORGANISATIONNELLE. »**

**PIERRE COUCOURDE  
“DE L'AGOER À L'AGOEER, 1965-2021 FRAGMENTS D'HISTOIRE  
SUR LE RÔLE D'UNE FAITIERE GENEVOISE**



**L'outil Relatt**, qui est un espace public du type réseau professionnel, apporte la **dimension technologique qui va soutenir cette organisation nouvelle** : les membres d'INSOS Genève et de l'AGOEEER ont désormais tous un espace dans Relatt, qui a été mis en place durant l'année 2021. Le travail du secrétariat est optimisé dans la mesure où les organisations peuvent désormais poster leurs news ou leurs offres d'emploi de manière autonome. Et le travail des commissions sera fluidifié. L'AGOEEER s'éloigne d'un mode de fonctionnement pyramidal pour aller vers une approche par projets.

**L'AGOEEER marque par ailleurs sa volonté d'implantation dans le tissu social genevois** en déménageant ses locaux à la Maison de l'Autonomie, lieu réunissant plusieurs associations, toutes actives de près ou de loin dans le handicap et la réinsertion et qui ont décidé de se réunir afin de faire naître des synergies des réflexions communes et des projets innovants. La Maison de l'Autonomie se situe dans un quartier en pleine expansion, urbain et créatif.

L'année 2021 est aussi celle où **l'AGOEEER publie une plaquette sur son histoire**. Et ça n'est pas un hasard : se pencher sur le passé pour mieux comprendre le présent et élaborer l'avenir était presque naturel dans un moment aussi charnière pour cette association faitière qui existe depuis 1965. Ce livre a été imprimé en 200 exemplaires et existe également sous forme électronique, à télécharger sur [www.agoeer.ch](http://www.agoeer.ch).

L'AGOEEER s'envisage comme en constante évolution, avec son temps, avec la société, et aussi grâce aux personnes accompagnées qui doivent être considérées comme de vrais partenaires de la réflexion sur nos modes d'organisation.

Ce travail de recherche historique, qui a duré 2 ans, a également permis de mettre à jour les archives de l'AGOEEER, de les trier, de ne garder que les documents essentiels et de les pérenniser en les classant dans un dossier électronique.

Enfin, en parallèle à cette réflexion sur la gouvernance et sur les collaborations ex-

ternes, comme INSOS Genève ou d'autres acteurs présents à la Maison de l'Autonomie ou dans le secteur social, il y a le mouvement amorcé au niveau national avec la création d'[ARTISET](#), la fédération des prestataires de services pour les personnes ayant besoin d'aide, qui chapeaute CURA-VIVA (personne âgée), INSOS (personnes en situation de handicap) et **YOUVITA** (enfants et jeunes).

L'AGOEEER participe activement à ce mouvement puisque **sa responsable associative, Marina Vaucher, fait désormais partie du comité de branche de YOUVITA**.

## ENTRETIEN

**Entretien avec Cornelia Rumo Wettstein, Responsable du domaine spécialisé enfants et adolescents, Membre de la direction, CURAVIVA Suisse. Cornelia a pris la direction de YOVITA depuis janvier 2022.** Par Zoom, jeudi 11 novembre 2021

› **Pierre Coucourde**

**Cornelia, pouvez-vous nous rappeler ce qu'est YOVITA ?**

› **Cornelia Rumo**

La question est intéressante, car YOVITA n'est pas quelque chose de nouveau. Ce domaine de l'enfance et de la jeunesse existe déjà au sein de CURAVIVA, mais était jusque-là limité à la Suisse allemande. Aujourd'hui YOVITA devient une association à part entière au sein de cette fédération ARTISET, et plus seulement un domaine. Notre arrivée en Suisse romande va de pair avec un changement de raison sociale, donc une nouvelle identité, une nouvelle image. C'est en quelque sorte une forme de « rattrapage » de tout ce qui n'a pas été fait en Suisse romande ces dernières années. Et qui correspond aux interrogations : comment pouvons-nous encore mieux soutenir nos membres ? Où se situent les besoins ? Nous sommes convaincus qu'il est essentiel de travailler avec les associations cantonales pour déceler les thématiques sur lesquelles

chacune travaille dans son canton, ce qui n'a pas forcément de sens sachant que nous partageons tous les mêmes enjeux. Nous devons ainsi nous faire connaître et mettre en avant les prestations à nos membres, montrer cette plus-value nationale. Tout ceci sera à définir ensemble.

› **Pierre Coucourde :**

**CURAVIVA ne s'est donc pas développé uniquement dans le champ de la personne âgée ?**

› **Cornelia Rumo :**

CURAVIVA Suisse est née en 2003 et est le résultat de la fusion entre deux associations alémaniques. Le domaine des enfants et adolescents existait dès le début, mais est resté relativement modeste. Ensuite nous avons décidé de le développer. Je voudrais préciser que malgré les premières réticences d'Integras de se joindre à ce projet de fédération, cette association voit aujourd'hui les complémentarités à développer avec YOVITA. Une collaboration est à mon avis

*La fédération ARTISET a été entérinée le 3 novembre 2021. Elle regroupe CURAVIVA pour le secteur de la personne âgée, INSOS pour celui du handicap et la nouvelle entité YOVITA pour l'enfance et de la jeunesse. L'objectif d'ARTISET est de représenter avec force toute personne avec un besoin de soutien.*

tout à fait envisageable aujourd'hui. Integras a été très active en Suisse latine. En Suisse alémanique il y a donc toujours eu les deux entités actives dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence, Integras et CURAVIVA. Et cela a très bien fonctionné. Plus de la moitié de nos membres respectifs sont des doubles membres qui tirent des avantages des deux associations. Il n'y a donc aucune raison pour que cela ne puisse pas continuer à fonctionner.

› **Pierre Coucourde**

**Quel serait, selon vous, l'apport de Genève dans un ensemble comme YOUVITA, et notamment de l'AGOEER ?**

› **Cornelia Rumo**

Genève constitue un interlocuteur très important. L'apport des faitières est primordial, car elles représentent les intérêts de tout un canton. YOUVITA a besoin d'une vue d'ensemble très large. Il faut savoir que ces faitières sont un phénomène très romand, elles

n'existent pas dans tous les cantons de Suisse alémanique. Or, elles permettent de sentir les besoins des cantons sans devoir solliciter chaque entité individuellement. Au niveau de la stratégie, leur focus d'association de branche présente un grand intérêt car YOUVITA a le même focus. Ceci nous permettra de définir ensemble des actions, au niveau national, qui concerne beaucoup d'organisations ainsi que des spécificités cantonales qui restent bien sûr. Ensuite, ce qui est très intéressant au niveau de l'AGOEER et d'INSOS Genève est que le relais entre handicap et enfance et adolescence se fait de façon très naturelle. Comme c'est d'ailleurs le cas à l'AVOP<sup>1</sup>, par exemple.

› **Pierre Coucourde**

**Le rapprochement avec la Fegems et l'AGEMS se fait au même moment que la fédération ARTISET prend forme. Comment voyez-vous ces liens, notamment avec la personne âgée, car c'est, culturellement et historiquement, probablement le secteur qui est le plus éloigné de celui de la jeunesse ?**

› **Cornelia Rumo**

À CURAVIVA déjà nous avons eu des séances régulières où nous avons axé la réflexion sur les thématiques transversales, qui touchent tout le monde, peu importe la clientèle. Au niveau politique notamment, nous devons toujours insister auprès des autorités sur ces enjeux transversaux. Un exemple est celui de l'OFSP qui prend une décision liée à la situation du Covid-19 et décide de protéger la personne âgée, ce qui a pour effet que les familles ne sont plus autorisées à aller rendre visite à leur enfant qui réside dans une institution pour personnes handicapées. Je pense aussi à des thématiques comme la prévention de la violence ou aux soins palliatifs, où un bout du travail peut être un chemin commun. Avec bien évidemment une communication qui cible plus précisément chacun des secteurs. C'est d'autant plus important maintenant que nous avons trois labels différents. Même sur des enjeux transversaux, YOUVITA devra communiquer de façon ciblée pour s'adresser à son secteur en particulier.

.....  
<sup>1</sup> *L'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté*

> **Pierre Coucourde**

**Il est vrai que sur certains enjeux, comme, par exemple, celui de la vie sexuelle et intime, le secteur du handicap a beaucoup d'avance. Or ces réflexions peuvent être utiles au domaine de l'enfance et de l'adolescence. Youvita pourra sans doute travailler sur cet axe.**

> **Cornelia Rumo**

Le site actuel de CURAVIVA Suisse est très fourni en termes de documentation et des ressources. Le secteur des personnes âgées a, notamment parce qu'il a bénéficié de subventions de l'OFAS, beaucoup travaillé pour produire de la documentation intéressante qui souvent sert à plusieurs domaines.

La mutualisation des ressources est aussi très intéressante: ARTISET pourra fournir un certain nombre de ressources et les

associations de branche certaines autres, ce qui potentialisera tout cet écosystème. Enfin, certaines autres thématiques sont liées à l'actualité. L'essentiel dans tout ce travail sera l'échange et les synergies, c'est le maître mot.

**Pierre Coucourde**

**Quel est le calendrier de YOUVITA à partir de janvier 2022?**

**Cornelia Rumo**

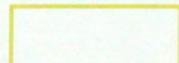
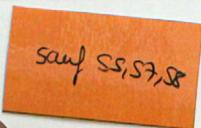
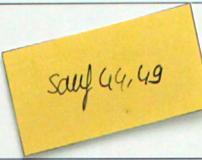
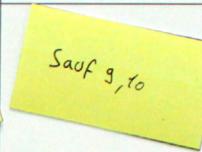
Nous voulons avant tout nous faire connaître, avec un accent mis sur la Suisse romande. Dans un deuxième temps nous allons peaufiner nos supports de communication et enfin, nous allons dégager des thématiques prioritaires sur 5 ans. Le Conseil de branche a d'ores et déjà fixé certains enjeux prioritaires. Sur certaines problématiques comme celui de la protection de l'enfance, il y a des

doublons avec Integras. Et là, nous avons d'ores et déjà convenu avec eux de nous informer mutuellement afin de permettre une complémentarité grâce à nos focus différents entre association de branche et association professionnelle. Nous venons par exemple d'apprendre que l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) nous subventionnera pour faire un travail similaire à celui qui a été fait sur la Boussole CDPH <sup>1</sup> mais pour les droits de l'enfant. Dans le même temps il y a des enjeux dont Integras ne s'empare pas du tout, je pense à la pénurie en personnel, par exemple.

Et, bien évidemment, il y aura notre soirée de kick-off pour la Suisse romande, prévue en janvier 2022. Il s'agira de travailler avec l'AVOP, le Valais, Fribourg, etc. pour déterminer quels sont les besoins. L'objectif est de travailler sur les besoins là où ils émergent.

<sup>1</sup> <https://insos.ch/prestations/publications-insos/boussole-cdph>  
*Accompagner avec la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).*

*La Boussole-CDPH montre quelles sont les postures, connaissances et capacités à agir nécessaires dont les professionnels doivent faire preuve afin de travailler en cohérence avec les cinq dimensions de la CDPH.*

 Tableau des ceintures	 Opérations	 Raisonnement	 Lecture	 Grammaire	 Conjugaison	 Orthographe	 Ecrivain
							

[Retour au sommaire](#)

**Pierre Coucourde**

**Il y a, enfin, la question du mode de financement de YOUVITA. Il est évident que l'AGOEEER devra faire partie de YOUVITA si elle veut étendre son champ d'action au niveau national. La question de la double cotisation va se poser pour les membres de l'AGOEEER qui font également partie d'INSOS Genève ou d'Integras.**

**Cornelia Rumo**

Il faut comprendre avant tout qu'en termes de cotisation des membres, INSOS était jusqu'à fincée à 80-90 % par les cotisations des membres alors que Curaviva se finance essentiellement par les prestations (que les membres achètent, comme la formation, par exemple), avec un taux de cotisations très bas.

Les membres d'INSOS Genève et de l'AGOEEER seront répartis en fonction de leurs

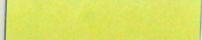
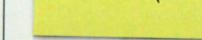
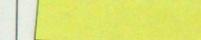
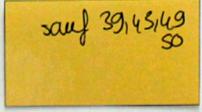
activités : ceux qui sont actifs dans le monde des adultes uniquement resteront avec INSOS, ceux qui se consacrent au secteur de l'enfance et de l'adolescence adhéreront à YOUVITA exclusivement. Il n'y aura pas de double adhésion, et donc pas de double cotisation au sein d'ARTISET. Les membres d'une association de branche de la fédération profiteront de toutes les prestations de celle-ci.

Ensuite, en termes de calcul des cotisations, ARTISET va garder le règlement tel quel durant encore 2 ans afin d'assurer une transition et une stabilité de financement. Il faut notamment réfléchir à comment remplacer le système des places, qui n'a plus de sens.

Pour YOUVITA et CURAVIVA nous devons mener une réflexion de fond pour arriver à trouver le meilleur système, celui qui permette

de fournir un maximum de prestations à un prix attractif, tout en assurant la pérennité de chaque entité. Nous solliciterons l'OFAS d'une part, mais aussi certaines fondations donatrices afin de financer certains projets.

Même si je ne peux pas promettre à ce stade qu'il n'y aura pas une légère augmentation, je peux en revanche vous assurer que nous allons tout mettre en œuvre pour assurer un bon équilibre dans la provenance des finances nécessaires pour les activités de YOUVITA.

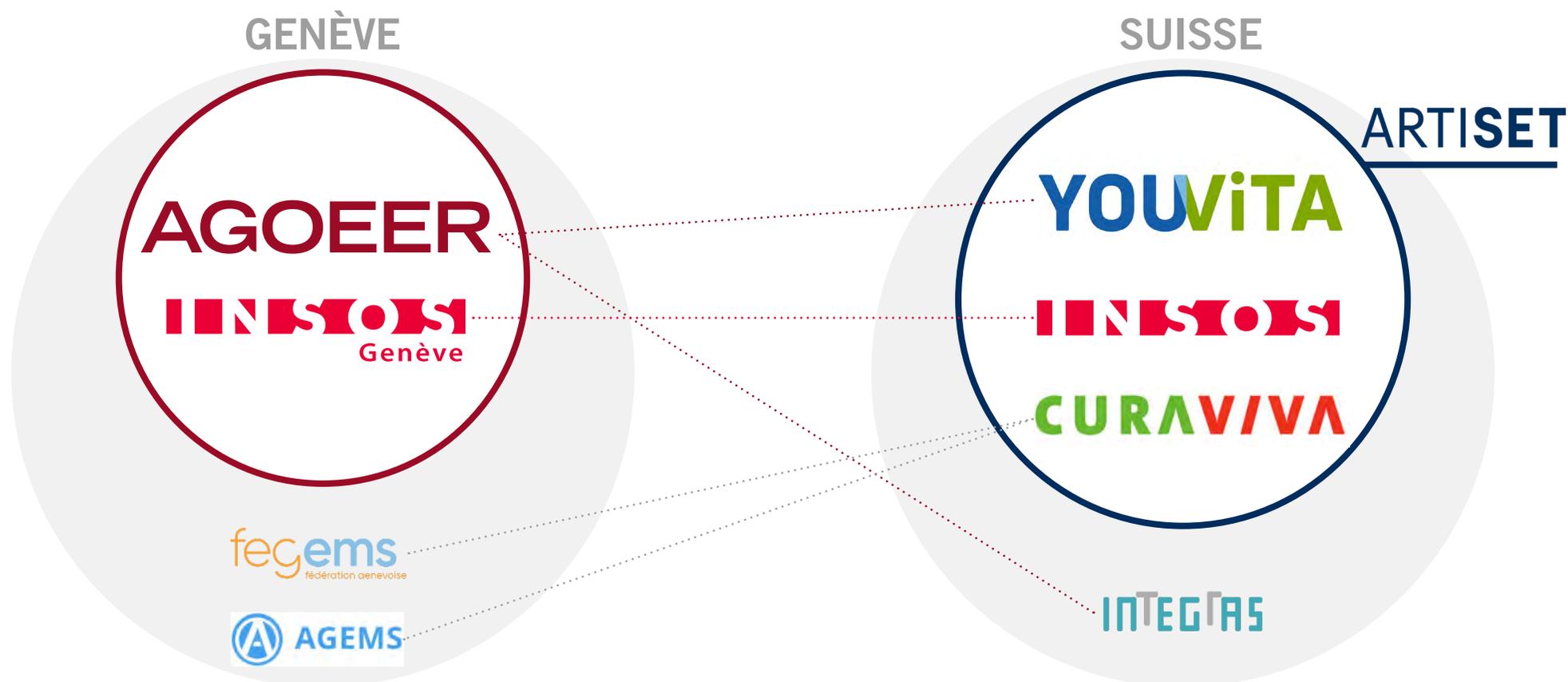


# ECOSYSTÈME : L'AGOEER ET SES PARTENAIRES

L'AGOEER se situe dans un écosystème qui englobe plusieurs partenaires, au niveau cantonal et national. Aujourd'hui la réflexion doit être globale et les acteurs doivent travailler sur leur complémentarité. ARTISET est une fédération composée de 3 associations de branche. L'AGOEER peut devenir membre collectif de YOUVITA, tout comme les membres d'INSOS Genève sont également affiliés à INSOS et à ARTISET.

L'objectif est de fédérer et de travailler sur les convictions et les causes communes que nous partageons, afin d'aller dans le même sens et d'augmenter notre impact au niveau des instances étatiques, cantonales comme fédérales. Nos actions doivent être guidées par la CIDE et la CDPH car c'est in fine pour les personnes accompagnées et qui ont des besoins spécifiques que nous travaillons. Ensemble.

Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées  
Convention internationale des droits de l'enfant





# L'AGOEER ET SES PARTENAIRES ETATIQUES



Dans nos rapports avec nos partenaires étatiques, l'année 2021 est bien évidemment marquée par la gestion de la pandémie, qui implique une collaboration renforcée entre ces acteurs. Avec le DIP et plus spécifiquement l'OEJ, pour s'assurer que les procédures et processus de travail sont accompagnés correctement au sein de nos membres, dans un contexte mouvant et difficile. Mais également avec le DCS, garant de ces mêmes règles pour les organisations identifiées qui accueillent des bénéficiaires adultes en situation de handicap. Enfin, avec le Service du Médecin Cantonal, avec lequel les liens se sont renforcés durant l'année 2021, ce qui a incontestablement permis d'améliorer notre compréhension mutuelle et permis des avancées importantes dont nous espérons qu'elles se pérenniseront dans le temps.

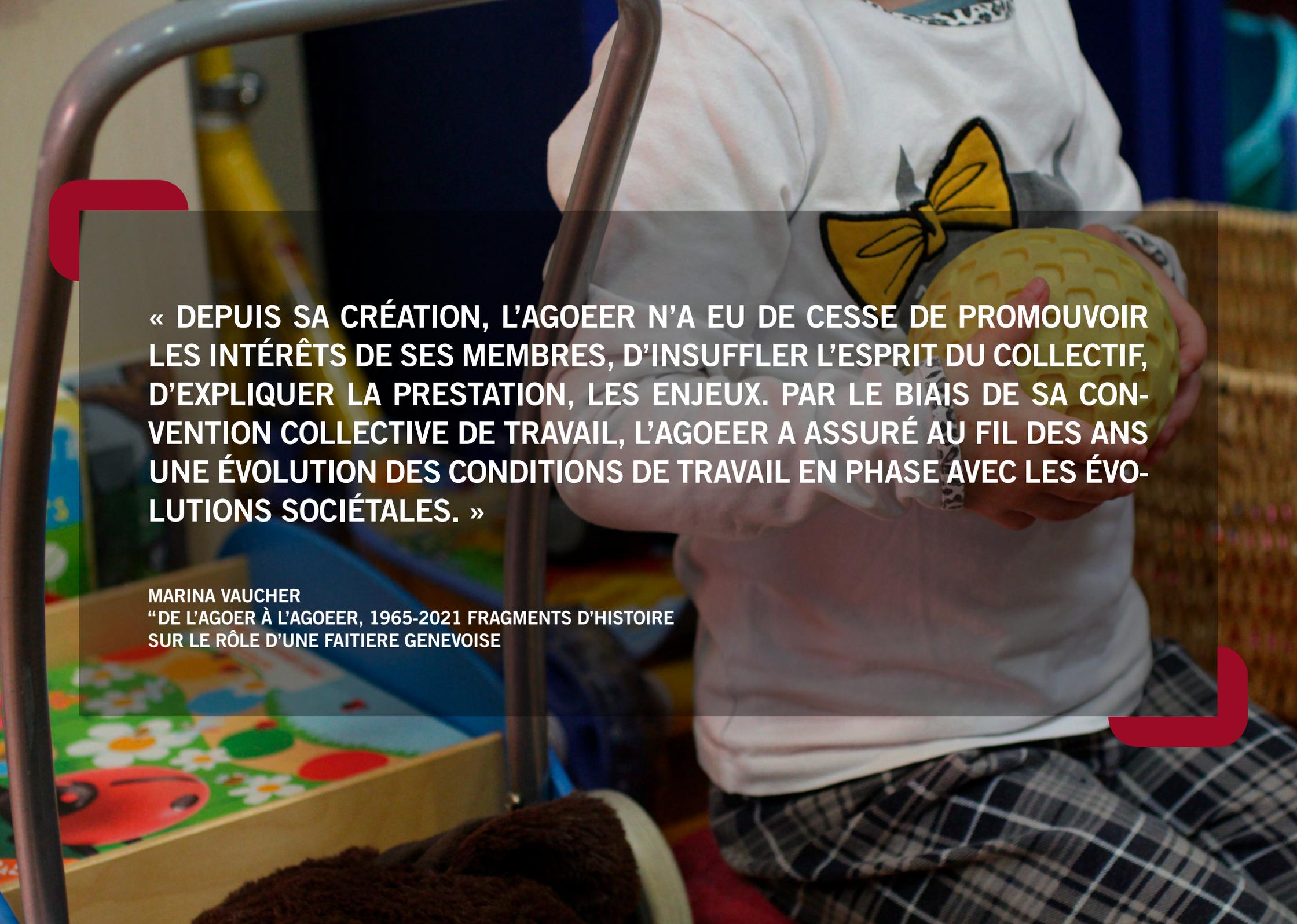
Mais 2021, c'est également le temps de la renégociation des contrats de prestations qui lient nos membres à l'Etat. Ces contrats, d'une durée de 4 ans, comportent tous les éléments essentiels qui définissent notre travail pour les prochaines années. Nombre de places assurées par nos membres, type de

prestations, indicateurs de performance, tous ces éléments figurent dans ces textes, spécifiques à chaque organisation, mais travaillés collectivement sous l'égide de l'Ageer et de Insos-Genève. Cette approche solidaire et collective de la négociation a permis d'assurer une position cohérente et intégrée, conforme aux souhaits de nos deux faitières, à savoir de penser la prestation de façon cohérente et équitable.

Même si le contrat n'est pas encore formellement entériné à l'heure d'écrire ces lignes, son contenu devrait être confirmé et c'est globalement positif pour notre secteur. Tout d'abord parce que les acquis du précédent contrat sont maintenus, notamment pour ce qui concerne la compensation des mécanismes salariaux, facteur de coût non négligeable pour nos organisations. Mais également parce que les critères de restitution des éventuels excédents en fin de contrat sont désormais plus souples, et permettent d'envisager le financement de projets futurs. Sur d'autres plans, en revanche, un travail important reste à faire, et ce sera pour le prochain contrat. Notamment sur les indicateurs, qui sont à

notre sens beaucoup trop quantitatifs et peu orientés sur la qualité des prestations. Autres axes de travail prometteurs avec nos partenaires étatiques, l'Ageer sert de facilitateur pour que nos membres puissent avoir accès aux moyens d'enseignement romands disponibles pour les écoles publiques, afin que les enfants accueillis dans nos organisations puissent bénéficier des supports utilisés pour les enfants de toute la Romandie. Ce projet devrait se concrétiser en 2022 avec un engagement très positif de l'Etat sur cette question.

Enfin, 2021 nous a vu travailler avec nos partenaires d'INSOS Genève sur des projets plus spécifiques au handicap, comme le concept de délégation des soins dans les EPH, ou la question de la qualité et de son monitoring dans ces mêmes établissements.



**« DEPUIS SA CRÉATION, L'AGOEER N'A EU DE CESSÉ DE PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS DE SES MEMBRES, D'INSUFFLER L'ESPRIT DU COLLECTIF, D'EXPLIQUER LA PRESTATION, LES ENJEUX. PAR LE BIAIS DE SA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL, L'AGOEER A ASSURÉ AU FIL DES ANS UNE ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL EN PHASE AVEC LES ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES. »**

**MARINA VAUCHER**

**“DE L'AGOER À L'AGOEER, 1965-2021 FRAGMENTS D'HISTOIRE  
SUR LE RÔLE D'UNE FAITIERE GENEVOISE**

# DISCUSSIONS SUR LA CCT

L'assemblée générale a décidé de commencer la négociation avec les syndicats, mais sans dénoncer formellement la Convention Collective de Travail pour l'instant.

Deux réunions ont eu lieu les 18 octobre et 29 novembre entre la délégation patronale de l'AGOEEER et celles syndicales SIT et SSP/VPOD. Les discussions vont continuer en 2022 jusqu'au mois de mai et, si elles n'aboutissent pas à un accord, la dénonciation de la CCT sera soumise au vote par l'Assemblée générale.

Cet enjeu revêt une dimension philosophique, liée à la négociation du contrat de prestations 2022-2025 comme mentionné plus haut : les organisations de l'AGOEEER tiennent à se situer dans une logique de réponse rapide par le biais d'offres flexibles, adaptées aux réalités du terrain. Elles se positionnent comme défendant des prestations qui sortent du cadre mais qui

répondent à un vrai besoin. Cela suppose une réflexion sur les règles que les organisations se donnent : ne doivent-elles pas, elles aussi, devenir plus flexibles ? Si la Convention Collective de Travail de l'AGOEEER doit protéger les collaborateurs, elle doit également être garante de conditions de travail qui permettent une certaine souplesse à l'intérieur de l'organisation. Au service de la prestation. La CCT ne doit pas être un texte figé dans le temps et il est essentiel d'en questionner les articles de temps en temps. Pour se rappeler de leur esprit, de leur intention première, afin de pouvoir les adapter aux évolutions des conditions de travail et de la société.



« LE MONDE BOUGE, DES PANDÉMIES NOUS BOUSCULENT, IL EST IMPÉRATIF DE MAINTENIR ET RENFORCER LE CARACTÈRE FLEXIBLE ET SOUPLE DE NOS RELATIONS DE TRAVAIL, ALORS QUE LES BESOINS SE COMPLEXIFIENT SOUS NOS YEUX, ET DEMANDENT VITESSE, ADAPTABILITÉ ET EFFICACITÉ À TOUTES NOS ORGANISATIONS MEMBRES. »

PIERRE COUCOURDE  
"DE L'AGOER À L'AGOEER, 1965-2021 FRAGMENTS D'HISTOIRE  
SUR LE RÔLE D'UNE FAITIERE GENEVOISE



ÉGLANTINE  
XYLOPHONE  
VIVE



# DES PRESTATIONS DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGES

Dès que les mesures sanitaires ont à nouveau permis d'organiser des manifestations en présentiel, l'AGOER a, en collaboration avec INSOS Genève, organisé un lunch sur les soins palliatifs dans les structures non -hospitalières, à la Maison de l'Autonomie.

Ces lunches existent depuis 2015. Il s'agit de rencontres informelles avec quelques interventions brèves par des spécialistes. Pour générer le débat, interroger, susciter la réflexion.

2021 a encore été très largement marquée par la situation sanitaire et par les mesures en découlant, mesures auxquelles nos membres ont dû s'adapter chaque jour afin d'assurer la meilleure des prestations malgré les plans de protection, malgré la contrainte des

quarantaines et des isolements et de l'importante pénurie de personnel qui en a découlé. Dans le respect des droits individuels tout en préservant la santé de tous. En soutien, les réunions hebdomadaires de debrief ont repris avec de l'information aux membres et la possibilité de faire part des problématiques rencontrées. Le rôle de l'AGOER était de les faire remonter aux instances étatiques afin d'expliquer les enjeux et d'obtenir une adaptation du dispositif de protection aux réalités du terrain.

En collaboration avec INSOS Genève, Handi-consult et l'IMAD, la vaccination et le booster ont été coordonnés dans les organisations, pour les personnes accompagnées mais aussi pour les collaborateurs. L'AGOERR se félicite de cette excellente collaboration.

# LES MANDATS DE REPRÉSENTATION DE L'AGOEER

Afin de participer activement à l'évolution de la politique cantonale en matière d'éducation et d'enseignement spécialisé, mais aussi en matière de formation et plus généralement de politique sociale, l'AGOEER est représentée auprès de différents partenaires et d'instances étatiques :

- > **Commission consultative pour l'école inclusive**
- > **Commission Enseignement-stages-emploi de la MESP**, avec l'enjeu prioritaire de trouver suffisamment de places de stages, et aussi un projet de formation de base pour les formateurs de terrain
- > **Comité directeur du DAS domaine en enseignement spécialisé**, avec 28 étudiants dont certains issus des institutions de l'AGOEER qui ont commencé le DAS ;
- > **Comité de suivi relatif à un projet de recherche FNRS – PNR676** et qui concerne la politique de placement (recherche historique avec pour but de démontrer l'évolution des pratiques et des dispositifs) ;
- > **Commission Latine Education Sociale (CLES)**
- > **Groupe Résonance**
- > **Groupe Liaison**
- > **Groupe de pilotage du dispositif éducatif genevois**

# COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE

**Pierre-Yves Duparc**

**Membre du bureau**

Directeur de l'ARC, Une autre école

La commission consultative de l'école inclusive a consacré la majorité de ces séances de l'année scolaire 2021-2022 aux dispositifs d'accueil des jeunes migrants. Chaque ordre d'enseignement a pu présenter l'organisation de ses prises en charge, les problématiques auxquelles il pouvait être confronté en fonction de l'âge des élèves et les perspectives d'avenir qu'elles pouvaient offrir à leur terme. Un soin particulier a été apporté pour une présentation exhaustive du dispositif de

chaque degré par les directions et aussi les professionnels du terrain dont le témoignage permettait d'illustrer la réalité du quotidien de ces différentes structures. Les membres de la commission ont ainsi pu poser les questions y relatives ou des apporter des précisions complémentaires.

Après avoir été adopté par le DIP, le règlement de l'enseignement spécialisé, attendu par la commission, a fait l'objet d'une présentation lors d'une séance en fin d'année.



[Retour au sommaire](#)



# LES TRAVAUX DE LA COMMISSION LATINE ÉDUCATION SOCIALE (CLES)

**Dominique Chautems-Leurs**

Membre du bureau  
Secrétaire générale de l'Astural

La CLES est une commission qui réunit une vingtaine de dirigeants d'institutions éducatives de tous les cantons romands et du Tessin. Elle a pour but de favoriser les échanges sur les grands axes qui interrogent l'éducation sociale aujourd'hui et de partager les réalités cantonales diverses. Les institutions qui y sont représentées sont rattachées à INTEGRAS.

La CLES s'est réunie en Comité à 5 reprises en 2021 : au vu de la situation sanitaire, les deux premières séances de l'année se sont tenues en visio-conférence, une s'est déroulée à Yverdon, une autre à Lausanne à la Fondation Verdeil, et, comme chaque année la commission s'est déplacée pour une séance au Tessin. Ces déplacements hors des cantons respectifs ont l'intérêt de permettre la découverte d'autres prestations et la manière dont localement, chacun crée des dispositifs propres à répondre aux besoins de populations d'enfants et de jeunes qui leur sont confiées.

Une séance a été dédiée à une rencontre avec les membres de l'Office fédéral de la Justice à Berne. Ces rencontres avec l'organe de sur-

veillance fédéral sont très appréciées de part et d'autre. Cette dernière avait pour but de faire le point sur la nouvelle formule d'évaluation des institutions et les audits mis en place par l'OFJ, mais également d'aborder : la question des veilles et la sécurité des enfants, la gestion des dossiers sous l'aspect administratif et la participation des enfants, les camps à l'étranger qu'il s'agisse de séjours organisés par les institutions ou des séjours de rupture. La situation due à la crise sanitaire a fait l'objet d'un échange sur la place de l'enfant placé dans un contexte de semi-confinement à la lumière des expériences vécues.

Des membres de la CLES sont actifs et délégués dans plusieurs groupes de travail : le Groupe romand des Droits de l'Enfant-GRODE lequel conçoit et met en œuvre des projets concrets en Suisse romande, en vue de soutenir le travail quotidien des professionnels de terrain. Le Comité scientifique du CAS en Développement de projets d'intervention éducative orientés vers le soutien à la parentalité, dont le lancement a eu lieu en 2019. La Commission nationale de l'Association faîtière INTEGRAS dont la plupart des institutions éducatives et pédagogiques de

la Suisse sont membres. Le colloque de Morat dont le thème cette année voulait « Soigner les transitions – l'enjeu du lien et de la continuité ».

La CLES a poursuivi son travail de réseau et son lien avec les instances de formation : l'ARPIH pour la formation des veilleurs dont la CLES est l'initiatrice, qui après une première volée, devrait se poursuivre, la direction romande des HETS, auprès de laquelle la CLES a sollicité une rencontre en y associant l'OFJ, pour partager ses préoccupations sur la finalisation de la formation et faire part des inquiétudes des institutions quant à une académisation des contenus de cours qui paraissent s'éloigner des besoins et des réalités de terrain. Cette première rencontre sera poursuivie de réflexions communes.

Des changements organisationnels au sein d'INTEGRAS et la définition d'une nouvelle stratégie, ont modifié en 2021 ses rapports avec la CLES notamment. En effet, une recentralisation des forces sur la direction zurichoise et une manière plus transversale de traiter les dossiers en abandonnant notamment la distinction entre l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée,

ont suscité de vives questions en termes de proximité, avec les institutions de placement de la partie latine de la Suisse. Habités ces dernières années à une présence régulière du ou de la représentant-e du secrétariat romand dans les séances de la CLES, les membres regrettent ce retrait. La volonté de la CLES de rester indépendante d'INTEGRAS tout en y étant liée a également pesé dans ce choix. Désormais les préoccupations régulières de la CLES passeront par le délégué unique à la Commission nationale. La Charte de la CLES a été modifiée en conséquence.

Journal Perspectives : le numéro 13 de ce journal que la CLES tente d'éditer semestriellement a eu pour thème : la protection de l'enfant dans le placement, sa parole et sa participation. Il s'est appuyé pour cela sur la publication en novembre 2020 des Recommandations relatives au placement extra-familial» par la CDAS (Conférence des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales) et la COPMA (Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes) qui viennent harmoniser les pratiques entre les cantons.



# LE GROUPE RÉSONANCE

**Pierre-Yves Duparc**

Membre du bureau

Directeur de l'ARC, Une autre école

**Roland Russi**

Directeur de la Voie Lactée

Composé de directeur.trice.s issus d'institutions privées subventionnées (IPS) pour mineurs, le groupe de Résonance de l'AGOEEER permet de faire remonter l'information relative aux sujets d'actualité du terrain au bureau de la faitière. Ses participants se sont réunis 2 fois par visioconférence et à 3 reprises en présentiel durant l'année 2021, dont une fois, le 1er décembre, en présence des directeur.trice.s d'établissements spécialisés et de l'intégration (DESI) de l'OMP.

## Les thèmes abordés ont été :

- La collaboration avec l'OMP :
  - Sur le flux des élèves entrants et sortants, afin d'assurer une orientation des élèves dans le respect du calendrier, pour leur assurer un accueil de qualité par la mise en place de stages.
  - Sur les projets des institutions afin que l'orientation des élèves soit fluide et en adéquation avec leurs besoins spécifiques.
  - Sur la thématique plus particulière de la « crise avec violence de l'élève » dans l'optique de prévention des crises et de trouver l'aide appropriée.
- Les inégalités de traitement entre les élèves des Institutions privées subventionnées et ceux scolarisés dans le système public.
- Les indicateurs qualité pour le contrat de prestations avec l'Etat avec pour objectif la valorisation de la prestation.
- Le bon accueil des stagiaires MESP au sein de organisations et, de manière plus générale, la formation continue des collaborateurs, notamment par le biais DAS en enseignement spécialisé (DAS DomES 2019-2021).

# LE GROUPE DE PILOTAGE DU DISPOSITIF ÉDUCATIF GENEVOIS

## **Bernard Hofstetter**

Membre du bureau  
Coordinateur de l'AGAPÉ

La mission du groupe de pilotage, qui est présidé par Mme Daniela Di Mare, Directrice générale de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ), est de contribuer à faire évoluer la politique de la protection de l'enfance et de l'éducation spécialisée. Cette plateforme réunit les données concernant les besoins en placement de mineurs, l'évolution en termes de prestations, les suivis et les ouvertures de la prestation en famille d'accueil, et l'évolution des hospitalisations sociales. La pertinence du dispositif et des prestations sont revisitées et les besoins sont exprimés au niveau du politique par l'OEJ. Ses participants se réunissent 5 à 6 fois par année. Un travail important de reporting est effectué régulièrement au niveau du taux d'occupation, des besoins et des éventuelles listes d'attentes afin de créer un observatoire des flux et des nouveaux besoins. Un indicateur important étant les hospitalisations sociales à éviter.

Les étapes de la démarche HARPEJ (Harmonisation de la protection de l'enfance <https://www.ge.ch/dossier/harpej>) ont été présentées et validées. Les résultats intermédiaires sont concrétisés et orientés vers de nouvelles prestations à mettre en œuvre. La démarche HARPEJ se veut participative entre acteurs de la protection de l'enfance et dans un deuxième temps avec les bénéficiaires. Une enquête a été faite auprès des enfants placés en IGE. Un long travail de prise en compte de la réalité des uns et des autres, des forces et faiblesses de l'actuel et l'expression commune du besoin ressortent des démarches en sous-groupe. Quatre axes sont développés :

- Le soutien à la parentalité
- L'évolution de l'enfance en danger
- L'adaptation de l'offre du dispositif de protection
- Révisons des missions, de la gouvernance et du fonctionnement SPMi.

Divers points plus spécifiques ont été présentés et débattus :

- Le parcours scolaire et de formation des enfants placés (appuyée sur une enquête du SRED)
- L'APMF (action préventive en milieu familial, FOJ), le soutien ambulatoire des familles financé directement par les communes (sans ouverture de dossier au SPMi).
- L'AMPM (antenne de médiation et prévention avec des mineurs), dispositif de médiation préventif à disposition des familles et des institutions.
- L'information sur la campagne romande pour le recrutement des familles d'accueil (<http://pflegekinder-nextgeneration.ch/fr/2021/05/25/inscription-conference-specialisee-nationale-2021/> et <https://adveo.ch/portfolio/devenir-famille-daccueil/>)



# LE GROUPE LIAISON

**Bernard Hofstetter**  
Membre du bureau  
Coordinateur de l'AGAPÉ

Le groupe liaison a pour mandat de réunir les acteurs concernés (SPMi, HUG, OMP, IGE) et invités afin de travailler sur les situations des mineurs en situation particulièrement complexe, souvent en difficultés médicales et sociales. Cet espace n'est pas un lieu de décision mais un lieu de réflexion, d'orientation et de propositions. Les situations présentent souvent des discontinuités de parcours institutionnels.

Le groupe liaison permet de prendre le temps nécessaire entre partenaires institutionnels pour réentendre et analyser les éventuels

blocages au niveau de la famille et des professionnels. Il permet le recul pour affirmer ou réorienter la prise en charge.

Toutes les séances, agendées mensuellement, ont eu lieu en visioconférence. Il est prévu d'organiser un monitoring pour optimiser le fonctionnement de la plateforme de placement. Cette plateforme sera en lien direct avec le groupe liaison dans les situations complexes et permettra de favoriser un accompagnement médicosocial dès le début de la prise en charge.

# COMMISSION INTERDÉPARTEMENTALE D'ADMISSION AU FOYER THÉRAPEUTIQUE DE L'AUBÉPINE

## **Bernard Hofstetter**

Membre du bureau  
Coordinateur de l'AGAPÉ

Le foyer thérapeutique est ouvert depuis début 2020. Quatre places sont prévues, l'entrée est possible pour des jeunes de 12 à 17 ans et plusieurs critères permettant le travail thérapeutique. L'admission des jeunes au foyer thérapeutique de l'Aubépine est régie par une commission interdépartementale, composée d'un représentant de chacune des entités suivantes : Office médico-pédagogique, DIP - Service de protection des mineurs, OEJ-DIP - HUG, médecin responsable de l'équipe médico-psychologique du centre de détention de la clairière - HUG, service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent – AGOEER

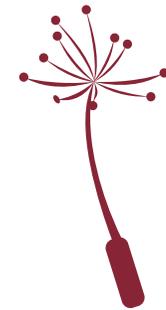
Cette commission est chargée d'une part, de sélectionner les demandes de prise en charge au foyer thérapeutique de l'Aubépine, mais aussi de suivre le parcours des jeunes résidents, ainsi que de collaborer avec le

réseau à l'organisation des sorties vers une ou plusieurs ressources du réseau genevois. La demande de prise en charge doit être l'émanation d'une réflexion partagée de tout le réseau qui suit le-la jeune. La demande doit donc être construite et développée comme un projet de l'ensemble du réseau.

Les séances sont prévues toutes les six semaines. A chaque séance l'évolution de la situation de chaque jeune et l'opportunité de l'évaluation d'une sortie de foyer sont étudiées. Ces analyses sont effectuées en regard des objectifs déterminés initialement lors de l'entrée en foyer.

Les troubles respectifs des jeunes accueillis se potentialisent parfois ce qui confirme la nécessité de n'accueillir que peu de jeunes simultanément. Le travail groupal est complexe. L'évolution des résidents est en dents de scie,

mais globalement une légère amélioration de leur fonctionnement est mis en évidence. Le projet est réinterrogé à des fins d'optimisation, il n'est pas remis en question sur le fond, son utilité et sa forme.



# LES FINANCES DE L'ASSOCIATION

## > Bilan au 31 décembre 2021

Avec chiffres comparatifs  
au 31 décembre 2020

<b>ACTIF (CHF)</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>Actif circulant</b>		
Trésorerie / Banque	301 000.46	270 316.87
ACTIFS DE RÉGULARISATION	52 448.23	59 443.89
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>353 448.69</b>	<b>329 760.76</b>
<b>PASSIF (CHF)</b>		
<b>AUTRES DETTES À COURT TERME</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
Passifs de régularisation	6 008.75	4 143.50
<b>Capitaux propres</b>		
Résultat reporté en début d'exercice	325 671.26	337 084.97
Résultat de l'exercice	21 822.68	-11 467.71
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	347 439.94	325 617.26
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>353 448.69</b>	<b>329 760.76</b>



## Compte de profits et pertes de l'exercice 2021

Avec chiffres comparatifs  
au 31 décembre 2020



[Retour au sommaire](#)

### Commentaire sur les comptes

- Les comptes ont été audités par la fiduciaire Global Audit Services SA, Genève. Le rapport de révision est disponible auprès du secrétariat.
- Le montant total des cotisations des membres pour l'année s'élève à CHF 109 465.00, un montant légèrement supérieur aux prévisions budgétaires et à l'année 2020. Cette différence s'explique par des ouvertures de places, ce facteur engendrant une augmentation des masses salariales et donc du montant des cotisations (coefficient de calcul appliqué aux salaires AVS). On relève des charges salariales inférieures à l'année 2020, qui s'expliquent par le fait que l'AGOEEER a touché des indemnités journalières accident qui n'ont pas été utilisées. Enfin, l'année 2021 a été encore largement marquée par les mesures de restrictions sanitaires liées à la situation du Covid 19, les frais divers et de manifestations ont par conséquent été nettement plus bas qu'en 2020.
- Pour ces raisons et grâce à une gestion financière saine, le bénéfice de l'exercice se monte à CHF 21'822.68.
- Avec le report du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à CHF

(CHF)	EXERCICE 2021 BUDGET	EXERCICE 2021 RÉALISÉ	EXERCICE 2020 RÉALISÉ
Cotisations des membres	104 000.00	109 754.00	100 338.00
Participation INSOS - salaires	0.00	45 122.55	52 481.34
Participation INSOS - loyers	0.00	7 325.68	6 246.35
Donations	0.00	200 .00	0.00
<b>Produits nets des ventes de biens et de prestations de services</b>	<b>104 000.00</b>	<b>171 609.53</b>	<b>159 065.69</b>
Salaires et charges sociales	53 000.00	105 597.50	111 768.30
Indemnités journalières	0.00	-15 098.35	0.00
Frais divers de formation	1 800.00	0.00	0.00
<b>Charges de personnel</b>	<b>54 800.00</b>	<b>90 499.15</b>	<b>111 768.30</b>
Loyer et charges	7 000.00	11 521.00	9 301.70
Entretien des locaux	0.00	368.00	672.00
Rapport annuel et imprimés	1000.00	1 327.45	4 490.80
Cotisations	1 500.00	1 000.00	1 000.00
Ports et télécom	1 300.00	1 078.00	1 546.30
Location copieur	1 200.00	298.85	1 195.40
Informatique	5 500.00	7 881.75	10 249.20
Frais de déplacement	400.00	295.00	250.00
Manifestations	1 000.00	0.00	356.90
Frais association et assemblées	3 500.00	1 607.85	941.20
Honoraires fiduciaires	2 500.00	2 154.00	2 154.00
Honoraires juridiques	10 000.00	5 607.00	14 012.85
Assurances	1 000.00	816.10	816.10
Frais divers	700.00	175.00	160.00
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>36 600.00</b>	<b>34 130.00</b>	<b>47 146.45</b>



**Compte de profits et pertes de l'exercice 2021**

Avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2020



(CHF)	BUDGET	RÉALISÉ	RÉALISÉ
<b>Résultat avant éléments extraordinaires</b>	12 600.00	37 773.08	150.94
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts</b>	12 600.00	37 773.08	150.94
Charges financières	50.00	0.00	0.00
	50.00	0.00	0.00
Résultat d'exploitation avant impôts	12 550.00	37 773.08	150.94
Produits extraordinaires, uniques ou hors période	0.00	428.20	24 617.45
Produits extraordinaires, uniques ou hors période	-15 500.00	-16 378.60	-36 236.10
	-15 500.00	-15 950.40	-11 618.65
<b>BÉNÉFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>-2 950.00</b>	<b>21 822.68</b>	<b>-11 467.71</b>



# ORGANES DE DE L'ASSOCIATION

Membres au 31.12.2021

Les membres du bureau ont été réélus in corpore lors de l'assemblée générale du 29 juin 2021 :

## AGAPÉ

**Bernard Hofstetter**, coordinateur\*

## Aigues-Vertes

**Laurent Bertrand**, directeur général\*

## L'ARC, une autre école

**Pierre-Yves Duparc**, directeur

## Argos

**Richard Zalisz**, directeur général\*

## Astural

**Philippe Bossy**, secrétaire général\*

## Clair Bois

**Pierre Coucourde**, directeur général\*\*

## ÉPA, école spécialisée et internat

**Olivier Girardet**, directeur

## Fondation Ensemble

**Jérôme Laederach**, directeur général\*

## Fondation Officielle de la Jeunesse

**Carlo Santarelli**, secrétaire général

## SGIPA

**Patrick L'Hôte**, directeur général\*\*\*

## Fondation Thaïs

**La Maison des Champs**

**Frédéric Muller**, directeur général

## La Voie Lactée

**Roland Russi**

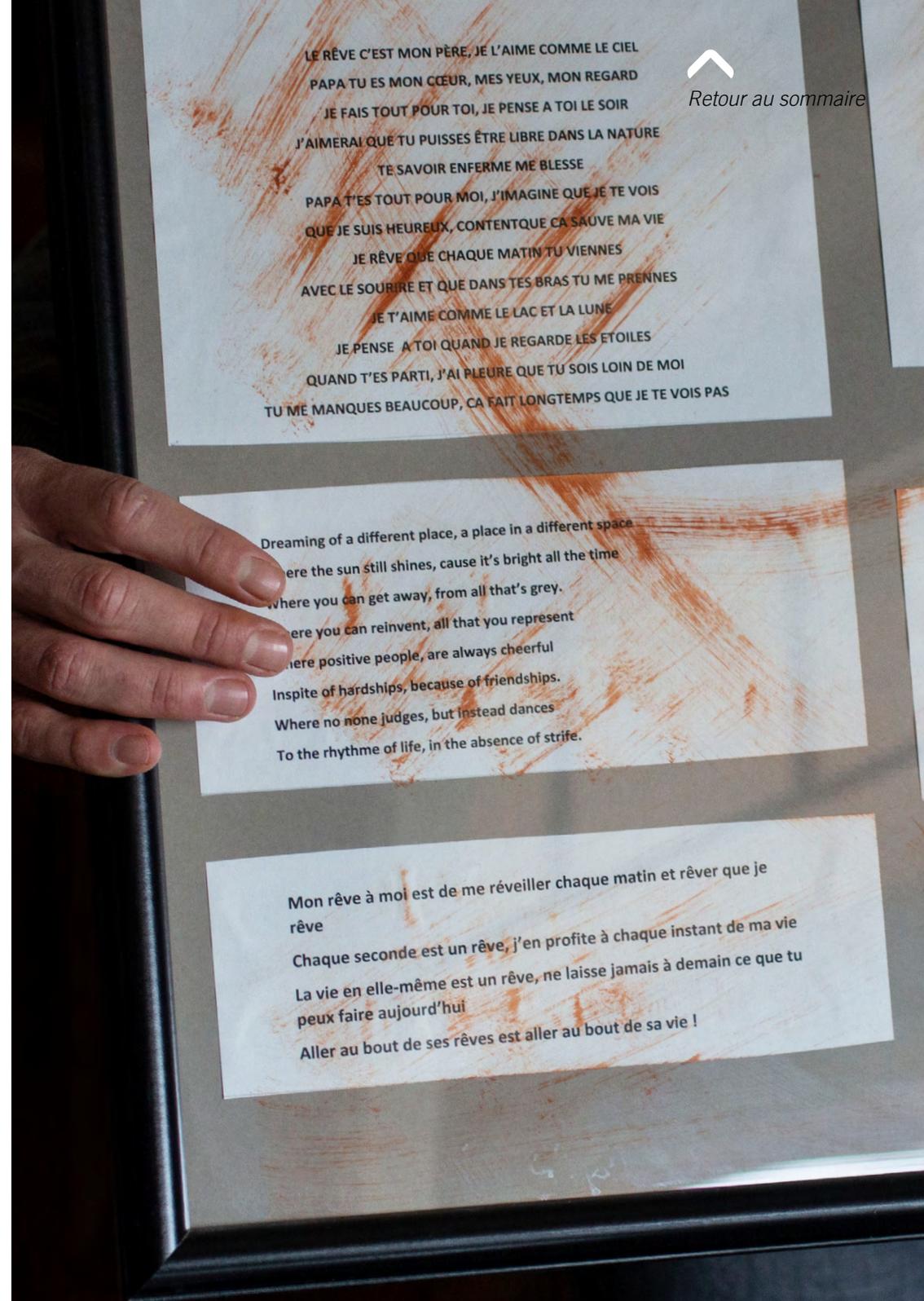
Le fonctionnement opérationnel est assuré  
par **Marina Vaucher**

Responsable associative

\* Membre du bureau

\*\* Président

\*\*\* Vice-président



[Retour au sommaire](#)



  
[Retour au sommaire](#)

### **Impressum**

#### **Conception et réalisation**

Laura Richoz  
Responsable du Service Graphisme de  
Clair Bois

#### **Rédaction et relecture**

Marina Vaucher – Pierre Coucourde

#### **Interview**

Pierre Coucourde – Marina Vaucher

#### **Photos**

Laura Richoz  
Responsable du Service Graphisme de  
Clair Bois

#### **Crédits photos**

Nos remerciements vont aux Fondations Aigues-Vertes et Clair Bois, à l'Association Argos, à la Fondation Officielle de la Jeunesse, ainsi qu'à l'Ecole La Voie Lactée, qui nous ont ouvert les portes de leurs institutions.

 6, route du Grand-Lancy  
1227 Les Acacias  
T 022 827 85 40  
[www.agoer.ch](http://www.agoer.ch) 